

Introduction

Figures et stigmates de la monoparentalité

Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter

Invisibles sur la scène médiatique, ou présentes de façon sporadique, les « familles monoparentales » sont surexposées en temps de crise. Dans son allocution télévisée du 10 décembre 2018, Emmanuel Macron, commentant le mouvement des Gilets Jaunes, souligne plus spécifiquement la « colère sincère » de « la mère de famille célibataire, veuve ou divorcée qui ne vit même plus, qui n'a pas les moyens de faire garder les enfants et d'améliorer ses fins de mois ». Et le président de s'exclamer : « Je les ai vues, ces femmes de courage pour la première fois disant cette détresse sur tant de ronds-points ! »

À cet élan de commisération, qui vise à réhabiliter le courage de femmes injustement oubliées, succède, quelques années plus tard, un autre discours, plus grave et alarmiste sur les « familles monoparentales ». Dressant le portrait des jeunes déferés à la Justice lors des révoltes urbaines de juillet 2023 consécutives à la mort d'un jeune homme de 17 ans tué par un policier lors d'un contrôle routier, Emmanuel Macron pointe ainsi : « On parle de jeunes qui, pour une écrasante majorité, ont un cadre familial qui est fragilisé, soit parce qu'ils sont dans des familles monoparentales – ils sont élevés par un seul de leurs parents – soit parce qu'ils sont à l'Aide sociale à l'enfance ». Exhortant « au retour de l'autorité à chaque niveau, et d'abord dans la famille », il explique que, pour « beaucoup de ces jeunes, (...) le problème, il faut le traiter à la cause et donc on doit responsabi-

liser certaines familles, on doit aussi accompagner d'autres familles qui sont dans la détresse » (interview télévisée du 24 juillet 2023). Réminiscence de suspicions plus anciennes (Lefaucheur, 1991), l'évocation de la « fragilité » et de la « détresse » des familles monoparentales, en particulier des plus précaires, réactive l'image de vulnérabilité qui leur est indissociablement attachée (Eydoux, 2022).

Malgré la part croissante de ces familles dans la population française – 25 % de l'ensemble des familles en 2020 contre 9 % en 1968 –, les stigmates associés à la monoparentalité n'ont pas disparu mais ils ont changé de tonalité : ils s'expriment moins sur le registre, ouvertement accusateur, de la panique morale que sur celui, plus feutré, de l'inquiétude sociale et de sa variante compassionnelle. Ces stigmates traduisent également une vision binaire de la monoparentalité, les figures antagonistes révélant en creux des normes familiales mais aussi les injonctions qui pèsent sur les femmes. Nous revenons ici sur deux de ces représentations archétypales, particulièrement symptomatiques de l'époque contemporaine.

La première représentation, héritée du XIX^e siècle, montre le poids, longtemps central, de l'institution du mariage et son rôle majeur dans la catégorisation des femmes par la société (Bette et Gonzalez-Quijano, 2016). Si « filles-mères » et « veuves honorables » sont renvoyées dos à dos, c'est parce qu'il existe une gradation dans le classement des « femmes sans mari », de celles pour qui les circonstances sont perçues comme accidentelles à celles qui sont pensées comme des menaces à l'ordre patriarcal. Bien que l'institution matrimoniale se soit singulièrement érodée, la norme conjugale garde, aujourd'hui encore, toute sa vigueur : être en couple stable reste le garant d'une « bonne » entrée dans la parentalité (Déchaux et Le Pape, 2021)

et la monoparentalité continue d'être interprétée comme un facteur de risque dans l'éducation des enfants, double négatif de la stabilité et de l'implication supposées des deux parents formant le couple parental.

En France, les réformes juridiques récentes concernant l'accès à la parentalité des personnes célibataires (ouverture de la PMA aux femmes seules en 2021, révision de l'adoption en 2022) laissent à penser que les normes procréatives, qui définissent les conditions légitimes de la venue de l'enfant, évoluent progressivement. Cependant, ces évolutions ne garantissent pas, dans les faits, une égalité des chances de devenir parent, comme le montrent, dans les pays où cette avancée législative est acquise de plus longue date, les parcours difficiles des hommes et des femmes célibataires pour avoir un enfant (Aromatario, de Morati et Nera, 2020). Pour que leur projet soit accepté, il faut notamment construire un récit de soi où le couple constitue un horizon familial possible : témoigner de son aspiration à la vie conjugale – avec un homme, projeté comme un père potentiel – conditionne par exemple, pour les femmes, un éventuel accord par les travailleurs et travailleuses sociales qui évaluent le bien-fondé de leur demande (Aromatario et de Morati, 2023).

Encore prégnante dans les représentations de certains et certaines professionnelles du travail social et de la santé, l'image de la « mère dévorante » constitue ainsi une figure repoussoir, qui traduit la peur d'une relation exclusive et perçue comme malsaine entre une mère et son enfant. Cette figure est repérable dans les premiers écrits médicaux sur les mères célibataires à la fin des années 1960. Elle apparaît toujours aujourd'hui en filigrane dans la lecture de certains cas cliniques de situations monoparentales où un tiers

séparateur masculin est décrit comme nécessaire voire indispensable, notamment au moment de l'adolescence (Le Pape et Helfter, 2023). Pour les hommes, la suspicion de ne pas savoir élever seul un enfant, de manquer de compétences, pèse également (Piesen, 2023). C'est pourquoi, pour les pères séparés comme pour les hommes célibataires souhaitant adopter, l'entourage féminin (implication de la grand-mère paternelle, souhait de mise ou de remise en couple) est perçu comme un gage rassurant. La norme de complémentarité des rôles genrés continue donc de conditionner fortement les maternités et paternités légitimes.

Un second antagonisme, opposant les « mères courage » aux « mères assistées » et « profiteuses », marque également l'imaginaire social sur la monoparentalité et plus particulièrement les femmes élevant seule leurs enfants. Variation contemporaine de la figure d'Anna Fierling dans la pièce de Bertolt Brecht, les « mères courage » sont des femmes méritantes et travailleuses, exposées aux aléas du quotidien et à la précarité, comme en témoigne la construction qui en est faite dans le discours précité d'Emmanuel Macron. Dans les représentations audiovisuelles et romanesques, elles font face dans l'adversité et tentent, tant bien que mal, d'élever leurs enfants, en l'absence d'homme ou de mari. Ces « célibattantes », dont le basculement dans la misère ne tient qu'à un fil, sont incarnées dans de nombreux films à succès (*Erin Brockovich seule contre tous*, 2000) comme dans le cinéma d'auteur (*À plein temps*, 2022). À l'inverse, les « mères profiteuses » sont suspectées de jouer de leur statut de femme seule pour ne rien faire et vivre de l'argent des autres.

Cette représentation antagoniste trouve ses racines dans une dualité ancienne, dont témoigne, par exemple, l'ambi-

guité médiatique et le succès éditorial de la figure de la veuve dès le milieu du XIX^e siècle. Tandis que l'image de la « veuve éplorée », digne et courageuse, domine tout le début du XIX^e, celle-ci chute de son piédestal, au milieu du siècle, pour être progressivement concurrencée par son double maléfique, la « veuve joyeuse ». Suspectée de n'être intéressée que par l'argent de son défunt mari, on la soupçonne d'avoir plus ou moins précipité sa fin. En 2017, lors du décès de Johnny Hallyday, la représentation de sa femme sous les traits d'une mante religieuse dans *Charlie Hebdo* montre la réactualisation et la persistance de ces images, qui ont fait la une des journaux au début du siècle passé (Bihl, 2018). Depuis le début des années 2000, cette supposée âpreté au gain nourrit également de nombreux préjugés sur le versement de la pension alimentaire dont sont suspectées de tirer indûment parti certaines mères séparées (Biland, 2023 ; Bessière et Gollac, 2020). Dans l'imaginaire collectif, les femmes – qu'elles soient en couple, veuves ou séparées – « profitent » donc largement de l'argent des hommes et plus particulièrement de celui de leur conjoint, la persistance de cette représentation invisibilisant leur participation à l'économie domestique, qu'elles exercent ou non une activité rémunérée.

Les mères seules sont également accusées de profiter de l'argent des aides sociales et de l'État, comme en témoignent les polémiques particulièrement vives sur l'« assistanat » dans les années 1980-1990 (Martin, 1997 ; Collombet, 2023). Alors que les principaux piliers de l'aide publique pour les familles monoparentales avaient été adoptés de manière relativement consensuelle dans les années 1970, les effets des prestations sont remis en question : l'installation dans la « dépendance » et la « fraude » est particulièrement pointée du doigt. De fait,

on observe un renforcement et un durcissement des contrôles à l'égard des parents isolés depuis le début des années 2000 (Défenseur des droits, 2017 ; Dubois, 2021). Tandis que les trajectoires conjugales, en particulier post-séparation, sont de moins en moins linéaires (séparation qui s'étend dans le temps, cohabitation contrainte, etc.), la définition dichotomique et simplificatrice de la vie en couple, telle qu'elle est encore appliquée dans l'attribution de certaines aides sociales, est peu ajustée aux situations familiales que connaissent nombre de ces parents. La dénonciation des effets supposément pervers et désincitatifs des aides sociales marque le tournant, au milieu des années 1980, vers des politiques d'activation incitant à la prise ou reprise d'un emploi. Si l'inclusion progressive des parents seuls dans la catégorie plus large des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) signe la montée en puissance de ces politiques, leur traitement institutionnel reste pourtant différent de celui des autres allocataires, notamment pour les mères seules. En effet, l'injonction à l'emploi est très nettement différenciée selon que les femmes sont en couple ou non et pèse plus spécifiquement sur les mères seules : « Le modèle familial traditionnel a été épargné par le resserrement de la contrainte (...), c'est lorsqu'elles se séparent de leur conjoint que [les femmes] redeviennent une cible des politiques d'activation » (Périver, 2011, p. 82). Dans les principes de distribution des aides sociales, la remise en couple est donc appréhendée comme une sortie positive de la monoparentalité, alors perçue comme une étape, subie et transitoire, plutôt qu'un état, parfois durable et potentiellement choisi.

Si l'imaginaire social autour de la monoparentalité se nourrit de figures antagonistes, le basculement d'une catégorie à l'autre – de la « veuve éplorée » à la « veuve joyeuse »,

de la « mère courage » à la « mère assistée », de la monoparentalité « subie » à la monoparentalité « choisie », etc. – montre que les frontières ne sont pas perméables, tant dans les représentations des « familles monoparentales » que dans leur quotidien et leur vécu. Ce sont ces frontières, ces variations, ces ambiguïtés que cet ouvrage ambitionne d’explorer, déconstruisant ainsi les stéréotypes persistants sur ces familles pour donner à voir les inégalités auxquelles ces mères, ces pères ainsi que leurs enfants sont encore aujourd’hui exposés.

AROMATARIO Aurélie, DE MORATI Louise, 2023, « Façonner les intimités. Récit de soi et discours professionnels dans les parcours de candidat-es à l’adoption », *Revue française des affaires sociales*, n°2, p. 67-88.

AROMATARIO Aurélie, DE MORATI Louise et NERA Kenzo, 2020, « L’adoption en Communauté française », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2482, n°37, p. 5-52.

BETTE Peggy et GONZALEZ-QUIJANO Lola, 2015, « De “la femme seule” aux femmes sans mari », *Genre et Histoire*, n°16, en ligne.

BESSIÈRE Céline et GOLLAC Sibylle, 2020, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, La Découverte, coll. « L’envers des faits ».

BIHL Laurent, 2018, « Veuves éplorées, veuves joyeuses, veuves scabreuses. Spectacularisation des figures du veuvage à travers différentes formes médiatiques (XIX^e-XX^e siècles) », *Sociétés & Représentations*, vol. 46, n° 2, p. 105-133.

BILAND Émilie, 2023, *Family Law in Action. Divorce and Inequality in Quebec and France*, UBC Press.

COLLOMBET Catherine, « Les politiques publiques en direction des familles monoparentales en France de 1970 à nos jours : entre solidarité et contreparties » in LE PAPE Marie-Clémence et HELFTER Clémence (dir.), *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu, action publique*, Paris, La Documentation française, p. 121-140.

DÉCHAUX Jean-Hugues et LE PAPE Marie-Clémence, 2021, *Sociologie de la famille*, La Découverte, coll. « Repères ».

Défenseur des droits, 2017, *Lutte contre la fraude aux prestations sociales : à quel prix pour les droits des usagers ?*, rapport.

DUBOIS Vincent, 2021, *Contrôler les assistés. Genèses et usages d'un mot d'ordre*, Raisons d'agir, coll. « Cours et Travaux ».

EYDOUX Anne, 2022, « Les mères seules précaires, catégorie (é)mouvante des politiques sociales » in LECHEVALIER Arnaud, MERCAT-BRUNS Marie et RICCIARDI Ferruccio (dir.), *Les catégories dans leur genre : genèses, enjeux, productions*, Teseo Press, p. 355-378.

LEFAUCHEUR Nadine, 1991, « La famille monoparentale et l'État : petite généalogie du traitement social des "risques familiaux" », in SINGLY (de) François et SCHULTHEIS Franz (dir.), *Affaires de famille, affaires d'État*, actes d'un colloque franco-allemand de sociologie de la famille organisé par l'Ifras et le Goethe Institut de Nancy, Éditions de l'Est, p. 117-130.

MARTIN Claude, 1997, « L'action publique en direction des ménages monoparentaux. Une comparaison France-Royaume-Uni », *Recherches et Prévisions*, n° 47, p. 25-49.

LE PAPE Marie-Clémence et HELFTER Clémence, 2023, « Familles monoparentales : une catégorie sous tension(s) » in LE PAPE M.-C. et HELFTER C. (dir.), *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu, action publique*, Paris, La Documentation française, p. 235-264.

PÉRIVIER Hélène, 2011, « La logique sexuée de la réciprocité dans l'assistance » in MILEWSKI Françoise et PÉRIVIER Hélène (dir.), *Les discriminations entre les femmes et les hommes*, Presses de Sciences Po, p. 281-312.

PIESEN, 2023, « Le quotidien des pères et des mères solo : des temporalités et des espaces à réaménager » in LE PAPE Marie-Clémence et HELFTER Clémence (dir.), *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu, action publique*, Paris, La Documentation française, p. 81-98.